



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 6 novembre 2012

Note aux rédactions

PLAN HIVERNAL D'HEBERGEMENT EN ESSONNE

Le plan hivernal d'hébergement vise à garantir que tous les besoins d'hébergement puissent être satisfaits entre le 1er novembre et le 31 mars, en particulier durant les périodes de grand froid. Il s'agit d'un renforcement du dispositif d'hébergement d'urgence, lui-même appliqué de manière pérenne tout au long de l'année. L'objectif d'insertion fait partie intégrante de l'hébergement d'urgence.

Durant toute l'année,

- En appelant le 115, il est possible d'être orienté vers l'une des **369 places d'hébergement d'urgence**. Le dispositif comporte notamment trois accueils de jour à Corbeil-Essonnes, Athis-Mons et Massy ainsi qu'un abri de nuit pour femmes de 19 places au sud du département, à Etampes.
- La Croix-Rouge procède à des **maraudes pour aller à la rencontre des publics très marginalisés**, qui ne sollicitent pas le 115. La Croix-Rouge organise une maraude en journée, deux la nuit.
- **Cinq hôpitaux** (centres hospitaliers Sud Francilien, de Longjumeau, d'Orsay, de Juvisy et d'Etampes) proposent une permanence d'accès aux soins de santé, avec ouverture de droits à la Sécurité sociale.

En période hivernale (du 1er novembre au 31 mars),

- **Le parc d'hébergement d'urgence passe de 369 à 722 places**, grâce à la mobilisation de 342 nuitées d'hôtel et 11 places en appartement qui sont ouvertes progressivement en fonction des besoins. Ces nuitées représentent 113 places de plus par rapport à la capacité hôtelière de l'hiver 2011-2012.
- En période de grand froid, des gymnases peuvent être mobilisés avec l'accord des maires. Comme pour l'hiver dernier, les communes mettront à disposition des places qui sont en cours de recensement.
- En fonction du froid ressenti et du niveau d'alerte déclenché par la préfecture, les maraudes de la Croix-Rouge sont renforcées (horaires de nuit élargis et ouverture d'une seconde maraude de jour) et les accueils de jour sont ouverts la nuit ; les services de secours sont sensibilisés (police, gendarmerie, SDIS, SAMU).
- Une évaluation sociale de chaque personne est faite lors de son hébergement. Elle débouche sur la préconisation d'une orientation vers les dispositifs et les structures appropriées. Au-delà du traitement de l'urgence, le département compte 750 places en hébergement d'insertion et 4275 places en logement de transition (résidences sociales et parc concerné par l'aide au logement temporaire) occupées toute l'année.

Les conditions sont réunies pour qu'aucune personne ne reste à la rue contre son gré, pendant la période d'hiver, comme durant les autres mois de l'année et aucun hébergement ne sera refusé par défaut de place en Essonne durant l'hiver.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

☐ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

- Marie-José DACHÉ, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr